

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

---

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par  
M. Tardy

-----

### ARTICLE 7

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sans fil à internet »,

Le mot :

« Wi-fi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'appellation Wi-fi désigne la technologie particulière visée dans cet alinéa. La dénomination « accès sans fil à internet » est porteuse de confusion car il existe d'autres technologies pour accéder à internet sans fil (technologies de téléphonie mobile de 3e et 4e génération). L'accès à internet par le biais de cette technologie est d'ores et déjà possible.